



**DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de CRAVANT LES COTEAUX**

Séance du 15 DECEMBRE 2025

Délibération n°2025-061

Date de la convocation :
11/12/2025

Membres	14
Présents	11
Représentés	2
Votants	13
Exprimés	13
Pour	13
Contre	0

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 DECEMBRE

Les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance à 19h00 à la mairie de Cravant-les-Coteaux, sous la présidence de Mr BAUDRY, Maire.

Etaient présents : MM Christophe BAUDRY - Michel BRIAND - Alain RAGUENEAU- Philippe PION- Pascal VILLEMAINE- Pierre ALLIET -Guy FOUSSARD- Dominique BOUCHER- Dominique ORION- Matthieu POUROL- Mme Sandrine GASNIER - Etaient absentes excusées ayant donné pouvoirs : Mélanie GILLOIRE à Dominique ORION- Emilie LASSIER à Matthieu POUROL

Etais absent : Bruno BASILE

Est désigné secrétaire de séance : Mr Pascal VILLEMAINE

CAVITÉS 37- ADHÉSION DE LA COMMUNE DE CHEILLÉ – RETRAIT DE LA COMMUNE DE CIGOGNÉ

Mr le maire informe le conseil de la demande d'adhésion de la commune de CHEILLÉ et de la demande de retrait de la commune de CIGOGNÉ au Syndicat Intercommunal CAVITÉS 37.

Le comité syndical a accepté cette adhésion et ce retrait le 14 novembre 2025.

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que chaque commune adhérente au Syndicat Intercommunal CAVITÉS 37 se prononce à son tour sur cette adhésion et ce retrait.

La commune de CRAVANT LES COTEAUX, membre du Syndicat Intercommunal CAVITES 37, doit se prononcer sur l'adhésion de la commune de CHEILLÉ et le retrait de CIGOGNÉ.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la commune de CHEILLÉ et le retrait de la commune de CIGOGNÉ au Syndicat Intercommunal CAVITES 37.

Rendu exécutoire par :
dépôt en Préfecture de TOURS le : 22/12/2025
Notification ou publication le 22/12/2025

Le secrétaire de séance
Pascal VILLEMAINE

Pour extrait conforme
Fait en mairie de CRAVANT LES COTEAUX, le 22/12/2025
Le Maire
Christophe BAUDRY

